

PCI collectivité commune pôle stratégie
lanification urbain métropole espace
aménagement territoire zonage Lyon a
département Scot EPCI collectivité co
stratégie compétences planification u
space acteurs échelle aménagement
yon aire région département Scot EP
commune pôle stratégie compétence
rbain métropole espace acteurs éche
territoire zonage Lyon aire région dépa
PCI collectivité commune pôle stratégie
lanification urbain métropole espace
aménagement territoire zonage Lyon a
département Scot EPCI collectivité co

Lexique métropolitain

Les territoires lyonnais

Mars 2022



Agences d'urbanisme
Lyon & Saint-Etienne

Sommaire

1

Les territoires institutionnels

6

2

Les territoires des stratégies et de la planification

8

3

Les territoires d'observations et d'études

10

Le «carré métropolitain»



« Carré métropolitain » : **1 306 communes**

Population : **3 865 929 habitants**

Superficie : **17 560 km²**

Densité : **220 hab./km²**

Le « carré métropolitain » regroupe plus de 1 300 communes dans un cadre de 125 km de côté. S'étendant de la zone bressane au nord jusqu'au seuil de Saint-Vallier au sud, des crêtes du Livradois Forez à l'ouest jusqu'à l'avant-pays Savoyard à l'est, son aire géographique constitue une réalité fonctionnelle et un espace de destin commun qui doivent être pris en compte par les politiques publiques d'urbanisme et

d'aménagement si l'on veut apporter des réponses pertinentes aux besoins de ses habitants et de ses entreprises, dans les différents domaines, économique, social et environnemental.

Le « carré métropolitain » est le plus large espace d'observations et d'études d'Urbalyon dans le cadre de ses missions « grands territoires ».

La multiplicité des découpages territoriaux et l'utilisation, souvent inappropriée, des termes géographiques mettant en perspective les grandes dynamiques urbaines, compliquent la compréhension de l'organisation des territoires.

C'est dans un souci de clarification des approches spatiales et conceptuelles que le Lexique métropolitain est proposé par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Il se décline en deux tomes : un tome présentant les territoires lyonnais et un tome présentant les territoires ligériens.

Conçu pour tous les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, le présent Lexique recense la plupart des territoires lyonnais, de la commune de Lyon à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour chaque territoire, une définition et quelques chiffres-clés sont associés : nombre de communes, population (RP 2019), superficie, densité.

Le Lexique est organisé selon trois grands types de territoires aux fonctions spécifiques : les territoires institutionnels, les territoires des stratégies et de la planification, les territoires d'observations et d'études.

1 Les territoires institutionnels

Les territoires institutionnels, appelés également « territoires du pouvoir », sont les territoires électifs et administratifs sur lesquels collectivités territoriales et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent de compétences propres.

La région Auvergne-Rhône-Alpes

Territoire de compétences de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, principalement dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des transports collectifs, du développement économique et de l'emploi, de la formation professionnelle, des lycées (construction, entretien et fonctionnement) et de l'apprentissage, de la gestion des programmes européens.

Région Auvergne-Rhône-Alpes : **4 030 communes**

Population : **8 042 936 habitants**

Superficie : **69 711 km²**

Densité : **115 hab./km²**



Le territoire du Pôle Métropolitain

Territoire de mise en œuvre d'actions communes entre la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, les Communautés d'agglomérations Porte de l'Isère (Capi), Vienne Condrieu Agglomération, Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de communes de l'Est lyonnais, en vue de promouvoir un modèle de développement et d'aménagement durables, et d'améliorer sa compétitivité et son attractivité. Ces actions s'articulent autour de la planification territoriale, de l'économie-innovation-recherche, de la mobilité et des déplacements (aux côtés du SMT AML), et de la culture et du tourisme.

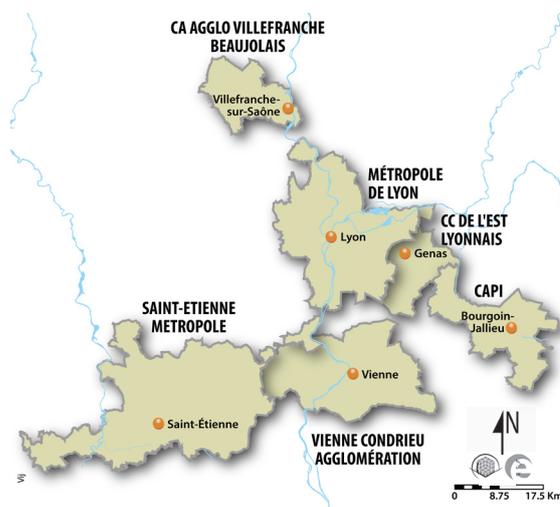
En tant qu'acteur, le Pôle Métropolitain est un établissement public constitué par accords entre ces institutions dès 2012.

Pôle Métropolitain lyonnais : **190 communes**

Population : **2 131 792 habitants**

Superficie : **2 231 km²**

Densité : **956 hab./km²**



La métropole de Lyon

Territoire de compétences de la Métropole de Lyon. Mise en place au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à statut particulier, dotée de la clause générale de compétence. Elle résulte de la fusion de l'ex-Communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) et de la partie de l'ex-département du Rhône correspondant au territoire de celle-ci. La Métropole de Lyon est dotée des compétences exercées auparavant par le Grand Lyon, principalement dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'habitat, de la politique de la ville, de la gestion des services d'intérêt collectif, de l'environnement, du cadre de vie et des relations internationales. Elle est, également, dotée des compétences exercées auparavant par le Département du Rhône, principalement dans les domaines de la famille, de l'enfance, de l'éducation, de l'insertion, des personnes handicapées et des personnes âgées, du développement culturel. D'autres compétences peuvent lui être déléguées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par l'Etat.

La métropole de Lyon correspond à l'agglomération institutionnelle lyonnaise.

Les conférences des maires

Subdivision du territoire de la métropole de Lyon en dix secteurs à enjeux spécifiques faisant l'objet d'orientations adaptées à la diversité et aux préoccupations de chacun et permettant de définir des politiques communautaires.

Métropole de Lyon : **59 communes**

Population : **1 411 571 habitants**

Superficie : **534 km²**

Densité : **2 643 hab./km²**

La commune de Lyon

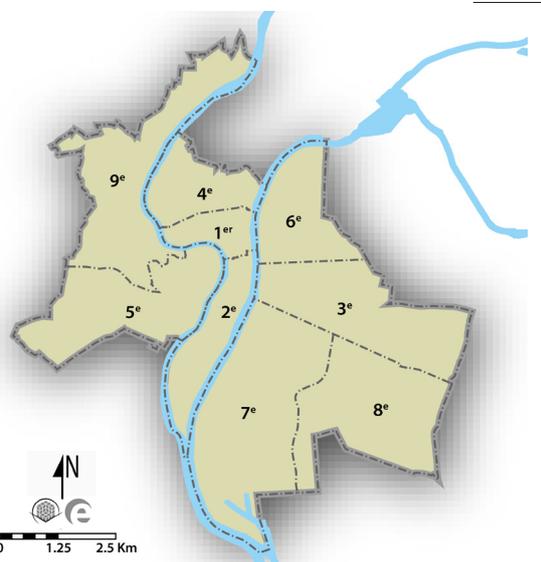
Territoire de compétences de la Ville de Lyon, principalement dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'enseignement public (écoles maternelles et élémentaires), de l'action sanitaire et sociale, et de l'action culturelle.

Commune de Lyon : **9 arrondissements municipaux**

Population : **522 969 habitants**

Superficie : **48 km²**

Densité : **10 895 hab./km²**



2

Les territoires des stratégies et de la planification

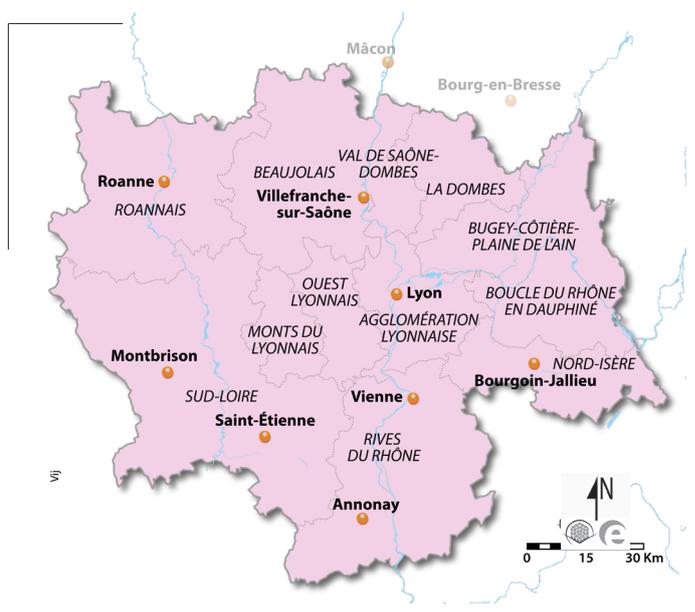
Les territoires des stratégies et de la planification sont les territoires sur lesquels sont mises en place et coordonnées les grandes orientations et actions locales et nationales en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace.

Le territoire de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

Territoire de coordination et de mise en cohérence des documents de planification stratégique (12 schémas de cohérence territoriale) de l'aire métropolitaine lyonnaise, principalement en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace et d'équipements.

Ce territoire correspond à celui de la démarche du même nom initiée par les élus et les partenaires de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise dès 2004.

Inter-Scot : **991 communes**
Population : **3 435 058 habitants**
Superficie : **13 057 km²**
Densité : **263 hab./km²**



Le territoire du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'Agglomération lyonnaise

Territoire de coordination et de mise en cohérence des politiques sectorielles, principalement en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace et d'équipements.

Ce territoire est le territoire d'intervention du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal), pilote de ce Scot.

Scot de l'Agglomération lyonnaise : **74 communes**
Population : **1 479 663 habitants**
Superficie : **753 km²**
Densité : **1 966 hab./km²**



Le ressort territorial de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (Lom), l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (ex-Sytral) a été créée le 1er janvier 2022. Elle associe la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Communautés d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest Rhodanien, ainsi que l'ensemble des communautés de communes du Rhône. Au-delà de sa mission d'autorité organisatrice des transports publics réguliers, des transports publics à la demande, des services de transports scolaires et de la liaison express entre Lyon et l'aéroport Lyon - Saint Exupéry, elle porte des missions de coordination, d'information multimodale et de planification de l'ensemble des mobilités à l'échelle de son ressort territorial.

Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais :
263 communes
 Population : **1 866 641 habitants**
 Superficie : **3 170 km²**
 Densité : **589 hab./km²**

Le territoire du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML)

Formellement constitué le 24 janvier 2013, le Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) a pour principal objectif de rendre les déplacements intermodaux plus faciles et plus attractifs, tous motifs confondus, en dépassant la complexité institutionnelle de la mobilité. Il contribue, ainsi, à la mise en œuvre de services performants répondant aux besoins de déplacement des habitants et des activités de son périmètre d'intervention.

Composé uniquement d'Autorités organisatrices de la mobilité (AOM), le SMT AML est un syndicat mixte de transport type Loi SRU (au sens des articles L1231-10 à L1231-13 du Code des Transports) qui réunit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, Saint-Etienne Métropole et les Communautés d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) et Vienne Condrieu Agglomération.

Le périmètre du Plan d'actions intermodalité (PAI) englobe les territoires sur lesquels le SMT AML peut mener des projets avec des AOM locales non membres.

SMT AML :
368 communes
 Population :
2 472 347 habitants
 Superficie : **4 558 km²**
 Densité : **542 hab./km²**

SMT AML PAI :
1 203 communes
 Population :
3 773 531 habitants
 Superficie : **16 627 km²**
 Densité : **227 hab./km²**



3

Les territoires d'observations et d'études

Les territoires d'observations et d'études, appelés également « territoires de l'information », correspondent à des zonages mis au point par l'Insee, à partir d'indicateurs statistiques. Ils permettent de réaliser des expertises socio-économiques, au-delà des intercommunalités classiques, pour une analyse plus pertinente des grandes dynamiques et des enjeux locaux.

L'aire d'attraction de Lyon

« (...) étendue de l'influence d'une ville sur ses communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale (...). Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales (...) » (Insee, définition simplifiée).

Aire d'attraction de Lyon : **398 communes**
Population : **2 280 845 habitants**
Superficie : **4 606 km²**
Densité : **495 hab./km²**



La zone d'emploi de Lyon

« (...) Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Le découpage actualisé [de 2020] se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés » (Insee, définition simplifiée).

Zone d'emploi de Lyon : **236 communes**
Population : **1 865 922 habitants**
Superficie : **2 680 km²**
Densité : **696 hab./km²**





Le bassin de vie de Lyon

« (...) Le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les équipements et les services de la vie courante servant à définir le bassin de vie sont : les services aux particuliers, le commerce, l'enseignement, la santé, le sport et les loisirs, la culture, les transports. Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services (...) Les équipements se répartissent en trois gammes :

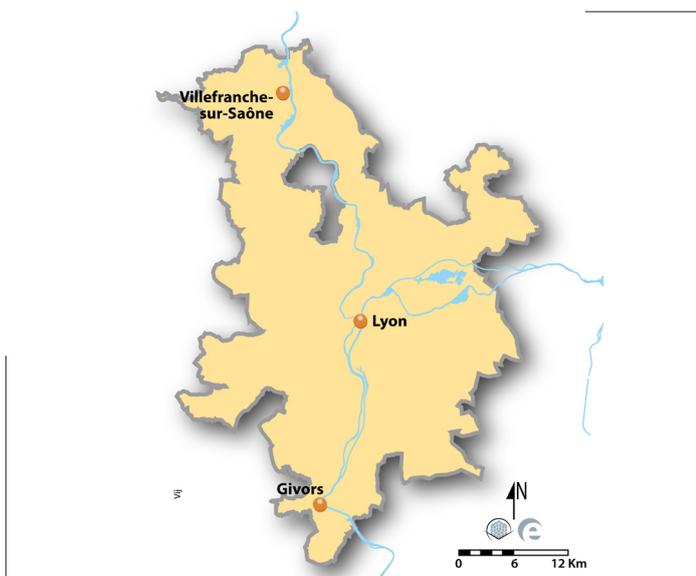
- la gamme de proximité comporte (...) poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école (...), médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- la gamme intermédiaire comporte (...) police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...;
- la gamme supérieure comporte (...) pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma... » (Insee, définition simplifiée).

Bassin de vie de Lyon : **165 communes**

Population : **1 757 145 habitants**

Superficie : **1 633 km²**

Densité : **1 076 hab./km²**



L'unité urbaine de Lyon

« (...) Commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. [...] Le calcul de l'espace entre deux constructions (...) tient compte des coupures du tissu urbain telles que cours d'eau en l'absence de ponts, gravières, dénivelés importants. [...] Certains espaces publics (cimetières, stades, aéroports, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) [sont] traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de constructions habitées (...) » (Insee, définition simplifiée).

L'unité urbaine de Lyon correspond à l'agglomération morphologique ou physique lyonnaise.

Unité urbaine de Lyon : **126 communes**

Population : **1 691 744 habitants**

Superficie : **1 174 km²**

Densité : **1 441 hab./km²**

une ingénierie métropolitaine au service des territoires

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires.

La présente publication est issue de cette collaboration originale au service des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.



**Agence d'urbanisme
de l'aire métropolitaine
lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3
Tél. : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org

epures

**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com

Directeur de la publication : **Damien Caudron**, d.caudron@urbalyon.org
Chef de projet : **Emmanuel Thimonier-Rouzet**, e.thimonier-rouzet@urbalyon.org
Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**